Réf. Farde e-Assemblées : 2501021

N° OJ : **149**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Tourisme.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 25.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 24.500,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events pour des actions de durabilité sur des événements.
2) 500,00 EUR à l'asbl Itinérances pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :